

**Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.**

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue lundi le 4 novembre 2024, à 19h00, à l'hôtel de ville situé au 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

**Conseillers(ères) présents(es) :** Mmes Sophie Baril  
Nathalie Bonneville  
Karine Clouâtre  
Geneviève Girard

MM. Martin Carrier  
Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

**2024-11-04-001 Ouverture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Geneviève Girard:

L'ouverture de l'assemblée à 19h00.

**Adoptée à l'unanimité**

**2024-11-04-002 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2024-003**

**Identification du site concerné :** lot 4 565 042, situé au 17, 5<sup>e</sup> avenue

**Nature de la demande :** dérogation mineure concernant les marges de recul minimales pour la construction d'une habitation unifamiliale.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RCZ-12, une marge avant minimale de 8 mètres.
- Le règlement de zonage #401, prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RCZ-12, une marge arrière minimale de 5 mètres.
- Le règlement de zonage #401, prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RCZ-12, une marge latérale minimale de 2 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 4.49 mètres pour la marge avant, de 0.82 mètre pour la marge arrière et de 1 mètre et 0.44 mètre pour les marges latérales.

Recommandations du CCU défavorable à la demande.

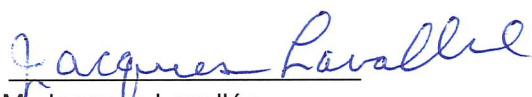
Aucune objection de la part de citoyen.

**2024-11-04-003 Fermeture de l'assemblée de consultation publique**

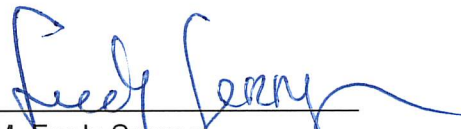
Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par Mme Geneviève Girard :

La fermeture de l'assemblée à 19h29

**Adoptée à l'unanimité**



M. Jacques Lavallée  
Maire



M. Fredy Serreyn  
Secrétaire-Trésorier